



**Bureau communautaire
Mardi 27 Février 2024**

DECISION DE BUREAU

Nombre de membres du bureau : 11

Nombre de présents : 6

Nombre de votants : 6

Présents : M. Claude REVEL, Mme Marie PASSIEUX, M. Claude VALERO, M. Bernard COSTE, M. Olivier BERNARDI, M. Joseph RODRIGUEZ.

Absents : M. Francis BARDEAU, Mme Isabelle SILHOL, M. Olivier BRUN, M. Gérald VALENTINI, Mme Myriam GAIRAUD.

Rapporteur : M. Claude REVEL.

Demande de subventions – Pôle Jeunesse – Demande de financements pour l'organisation du Forum de l'Orientation 2024

Monsieur REVEL rappelle que par délibération n°2020.09.29.12 en date du 29 septembre 2020, le Conseil communautaire a approuvé une délégation de pouvoir au Bureau communautaire pour prendre toute décision concernant la sollicitation auprès de toute personne morale de droit public ou privé de subventions ou de participations financières pour des opérations en rapport avec les compétences exercées par l'intercommunalité.

Considérant que la Communauté de communes du Clermontais, par le biais de son projet de territoire 2020-2030 a souhaité « Accompagner les projets et la formation des jeunes » (Action#1) dans le cadre de l'Axe #3 « Un territoire de rencontres », de l'Enjeu #2 « Faire du mieux vivre ensemble une priorité pour notre territoire », de l'Objectif opérationnel #3 « Favoriser l'éveil du citoyen ».

L'objectif principal du Forum de l'Orientation est de permettre aux élèves du territoire de prendre en main leur orientation le plus tôt possible. Présenter un large éventail de formations et de métiers en amont de l'orientation post collège, permettrait de faciliter la prise de décision mais également de travailler l'ouverture et la mobilité qui représentent aujourd'hui un frein pour bon nombre d'élèves.

Ce Forum se déroulera le 21 mars 2024. Il concernera les élèves de 4^{ème} scolarisés sur notre territoire et les territoires limitrophes, les jeunes accompagnés par la MLJ et la MLDS, des professionnels de divers secteurs et des conseillers d'orientation. Les parents seront informés qu'ils pourront également visiter librement les stands aux heures d'ouverture.

Plan de financement prévisionnel – 6 810 € TTC :

Libellés des subventions sollicitées	Montant Subventionnable TTC	Taux souhaité	Montant de la Subvention demandée
Conseil Départemental de l'Hérault	6 810€	44 %	3 000€
Caisse d'Allocations Familiales	6 810€	7 %	500€
Total des aides publiques (51%)			3 500€
Montant TTC en Autofinancement (49%)			3 310€
Coût de l'opération TTC			6 810€

Après en avoir délibéré, le Bureau, à l'unanimité :

- **SOLLICITE** le financement auprès du Conseil Départemental pour un montant de Trois-Mille-Euros (3 000€). La participation de la CAF est assimilée à une Prestation de Services ne nécessitant pas une demande de subvention, mais simplement une déclaration de la part du service.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous actes et pièces relatifs à cette affaire,
- **RAPPELLE** que toutes les décisions prises par le Bureau en application de ses délégations sont systématiquement rapportées en Conseil communautaire.

Fait à Clermont l'Hérault, le 27 Février 2024

Le Président de la Communauté
de communes du Clermontais,



Claude REVEL